

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du 31 juillet 2023 à 17h30 du conseil de la Municipalité d'Arundel tenue à l'Hôtel de Ville, située au 2, rue du Village, à Arundel.

Lors de cette séance sont présents :

Madame la mairesse et présidente de l'assemblée, madame Pascale Blais; monsieur le conseiller Jonathan Morgan, madame la conseillère, Tamara Rathwell, messieurs les conseillers, Richard E. Dubeau, Danny Paré, Marc Poirier et madame la conseillère Carole Brandt.

Madame la greffière-trésorière, Paula Knudsen, est également présente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pascale Blais, mairesse, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17h34.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-233

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et ci-dessous reproduit :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Gestion financière et administrative**
 - 5.1 Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale et greffière-trésorière – Paula Knudsen
 - 5.2 Gestion des ressources humaines et relations du travail – service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM – Autorisation de signature d'une offre de service DGI
- 6. Travaux publics et installations municipales**
- 7. Sécurité publique**
- 8. Urbanisme et environnement**
- 9. Communication de la mairesse au public**
- 10. Communication de la conseillère et des conseillers au public**
- 11. Période de questions**
- 12. Levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Jonathan Morgan demande le vote.

5. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale et greffière-trésorière – Paula Knudsen

Dépôt de la lettre de démission de madame Paula Knudsen datée du 25 juillet 2023 et effective le 8 août 2023.

5.2 Gestion des ressources humaines et relations du travail – service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM – Autorisation de signature d'une offre de service DGI

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Arundel est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique et de référence de candidats directeurs généraux par intérim à partir de sa banque de candidats (appelé : **remplacement temporaire DGI**), ainsi que nombreux autres services en matière de ressources humaines et de relations de travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la FQM quant au service de remplacement temporaire DGI.

2023-07-234

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Arundel mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;

QUE la municipalité mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM quant au service de remplacement temporaire DGI, et ce, selon les modalités et tarifs prévus à l'offre de service;

QUE la mairesse Pascale Blais soit autorisée à signer l'offre de service de remplacement temporaire DGI ainsi que tout document afférent, afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le conseiller Jonathan Morgan demande le vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

**10. COMMUNICATION DE LA CONSEILLÈRE ET DES
CONSEILLERS AU PUBLIC**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-235

Il est proposé par la conseillère, Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 18h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais
Mairesse

Paula Knudsen
Directrice générale
adjointe et greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Paula Knudsen, directrice générale et
greffière-trésorière

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mme Pascale Blais, mairesse